



CC du Montmorélien (Siren : 241600386)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montmoreau-Saint-Cybard
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1993
Date d'effet	30/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Michel BOLVIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	35, avenue d'Aquitaine
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16190 MONTMOREAU-ST-CYBARD
Téléphone	05 45 24 08 79
Fax	05 45 24 08 79
Courriel	cdc-montmorelien@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 030
-----------------------------	-------

Densité moyenne 23,84

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Aignes-et-Puypéroux (211600044)	296
16	Bessac (211600416)	119
16	Bors(Canton de Montmoreau-Saint-Cybard) (211600523)	246
16	Courgeac (211601117)	214
16	Deviat (211601182)	171
16	Juignac (211601703)	407
16	Montmoreau-Saint-Cybard (211602305)	1 145
16	Nonac (211602461)	319
16	Palluau (211602545)	252
16	Poullignac (211602677)	81
16	Saint-Amant (211602941)	695
16	Saint-Eutrope (211603147)	180
16	Saint-Laurent-de-Belzagot (211603287)	386
16	Saint-Martial (211603345)	147
16	Salles-Lavalette (211603626)	372

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Gestion du service public d assainissement non collectif ayant pour vocation le diagnostic des installations existantes, le contrôle de conception, d implantation et de bonne exécution et vérification périodique du bon fonctionnement des systèmes d assainissement non collectif ; l information et la communication liées à la réhabilitation des systèmes d assainissement non collectif ; Prestations de services dans le domaine de l'assainissement non collectif : la communauté de communes exerce des prestations de services pour le compte de la communauté de communes du pays d'Aubeterre et de la communauté de communes du pays de Chalais en mettant à disposition son technicien.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Traitement des déchets industriels banals ; Promotion des chemins de randonnée ;</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Etude, création, aménagement, gestion et entretien d une structure intercommunale d accueil de loisirs sans hébergement destinée aux enfants de 3 à 13 ans ; Création, aménagement, gestion et entretien de la structure d'accueil Coccinelle destinée à la petite enfance (enfants de moins de 6 ans) ; Support juridique du C.I.A.S du foyer résidence pour personnes âgées qui a pour compétence : les études, les acquisitions de terrain, les travaux de construction ou d extension, les travaux d amélioration et de mise aux normes, la gestion du foyer résidence pour personnes âgées. La communauté de communes se substitue au syndicat intercommunal du foyer résidence pour personnes âgées du canton de</i>

Montmoreau-Saint-Cybard ; Insertion professionnelle et sociale des jeunes : adhésion à la mission locale et soutien aux actions de mise en oeuvre par ladite mission locale ; Soutien en faveur des projets d animation pour tous les publics dans le cadre du contrat communautaire d animation (CDC, DDJS, CAF, conseil général, pays). Les objectifs suivants ont été fixés : Renforcer l existant et encourager la pérennisation en soutenant l organisation des manifestations majeures, l effort de qualification des cadres, des dirigeants et des élus associatifs, la création de manifestations communautaires dont le rayonnement impliquera au moins un tiers des communes membres, l activité des structures associatives oeuvrant en direction des enfants et des adolescents ; Développer les projets des domaines culturels, sportifs, artistiques, environnementaux et de loisirs en encourageant le développement de l école communautaire d activités, en développant la programmation culturelle annuelle, en soutenant et développant le centre de loisirs sans hébergement et l été actif ; Favoriser la participation de la population locale et notamment des jeunes en permettant l implication et l expression des jeunes dans la vie locale, en améliorant ou en créant des outils communautaires de communication ; Création, aménagement et entretien de l espace loisirs et éducation routière de Saint- Amand-de-Montmoreau ;

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques d intérêt communautaire. Sont d intérêt communautaire : tous les aménagements et les extensions des zones d activités économiques existantes de Montmoreau Nord et Palluaud permettant l accueil d une entreprise au moins, les zones d activités économiques futures d une superficie d un seul tenant supérieure à 1 ha et qui ont des possibilités de desserte sur une voie départementale, soit directement, soit par le biais d une voie communale.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Sont d intérêt communautaire, la construction d'usines ou atelier-relais et l'aménagement de friches industrielles dans le cadre de l'accueil ou de l'extension d'entreprises industrielles, artisanales, commerciales ou de services ; Soutien au tissu économique local dans le cadre de la prise de participation à la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) centre d'abattage de Chalais sud Charente.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Extension, aménagement, gestion et entretien de la piscine de Montmoreau ;

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation et gestion des GAMINADES, festival de spectacles pour jeune public du Montmorélien ;

Aménagement de l'espace

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont d intérêt communautaire les ZAC à créer d une superficie supérieure à 1 ha et destinées à la réalisation d opérations d aménagement recevant exclusivement de l activité économique, les ZAC à créer en vue de projets d intérêt communautaire autres que de développement économique ;

- Constitution de réserves foncières

Sont d intérêt communautaire : la ZAD existante de Montmoreau Nord, les ZAD à créer d une superficie supérieure à 1 ha et destinées à la réalisation d opérations d aménagement recevant exclusivement de l activité économique, les ZAD à créer en vue de projets d intérêt communautaire autres que de développement économique ;

- Etudes et programmation

Harmonisation de tout document d occupation des sols établi ou à établir sur son territoire (PLU - carte communale) par référence à un projet de développement local qui prendra la forme d un SCOT, d un schéma de secteur ou d une charte intercommunale au sens des articles L. 112-4 et suivants du code rural, et qui sera traduit dans un document cartographique ayant la même valeur que le schéma ou la charte elle-même.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont d intérêt communautaire les voies communales inscrites au tableau de classement, à l exclusion en agglomération, de toute opération hors bande roulante, de la création d aménagement paysager et de l entretien de la végétation (fauchage, débroussaillage et élagage), de la fourniture et de la pose de la signalisation (police, horizontale et directionnelle) ; Fonds de concours pour projets d aménagement sur routes départementales ;

Développement touristique
- Tourisme <i>Accueil, information et promotion touristique du territoire ;</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Mise en oeuvre d'une politique communautaire du logement et du cadre de vie se traduisant par des actions de réhabilitation qui concernent soit le parc immobilier bâti destiné à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées, soit le parc immobilier à usage locatif et à vocation sociale. Ces actions sont d'intérêt communautaire dès lors qu'elles entrent dans le cadre des O.P.A.H., P.I.G., schéma départemental de réhabilitation du bâti ancien ou toute autre procédure collective engagée à l'échelle intercommunale au moins ;</i>
Autres
- Autres <i>Prise en charge de la participation financière versée au service départemental d'incendie et de secours ; Achat, aménagement, gestion et entretien du local cadastré section AD n°565, 525 et 483 sur la commune de Montmoreau-Saint-Cybard en perspective d'y accueillir différents services au public, services publics et locaux associatifs ; Travaux d'investissement sur les édifices culturels d'intérêt communautaire : couverture (tuiles, ardoises, lattes, voliges, liteaux), systèmes de récupération des eaux pluviales au droit du sol (la charpente devra être préalablement contrôlée par un professionnel) et ravalement de façades (y compris la partie extérieure visible des soubassements) consistant au nettoyage, réparation et finition des façades (brossage, grattage, lavage, décapage, dégarnissage), jointoiement et application d'enduit ou de crépi. Sont exclus les travaux sur les fondations et le drainage. Sont déclarés d'intérêt communautaire les édifices classés et non classés suivants : Aignes-et-Puypéroux : église Saint Martial, Bors-de-Montmoreau : église Notre-Dame, Courgeac : église Saint Etienne, Deviat : église Saint Hilaire, Juignac : église Saint Nazaire, Montmoreau Saint Cybard : église Saint Denys et église Saint Cybard, Nonac : église Saint Hilaire, Palluaud : église Saint Cybard, Poullignac : église Saint Martin, Saint-Amand : église Saint Amand, Saint-Eutrope : église Saint Eutrope, Saint-Laurent-de-Belzagot : église Saint Laurent, Saint-Martial : église Saint Martial et église Saint Nicolas de Peudry, Salles Lavalette : église Saint Martin ;</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
16	SYND MIXTE DU PAYS SUD CHARENTE (251602769)	SM fermé	762
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (251600060)	SM ouvert	364 429
16	SYND DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA CHARENTE dit CALITOM (251602660)	SM fermé	37 757
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION (251602785)	SM ouvert	159 100

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)